

Conditions générales de fonctionnement

SCP VETOGARONNE

11 Avenue de Saint-Cizy, 31220 CAZERES

Les présentes conditions sont consultables dans la salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique. Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaire est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé "clinique vétérinaire pour animaux de compagnie" conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires (www.veterinaire.fr)

2) Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les consultations ont lieu sur rendez-vous toute la journée. Le secrétariat est ouvert de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00 en semaine.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

Dr GERARD Émilie , Diplôme d'études fondamentales vétérinaires obtenu en 2002

Dr CATARINO Mathilde, Diplôme d'études fondamentales vétérinaires obtenu en 2014

Dr MARTORELLO Marie , Diplôme d'études fondamentales vétérinaires obtenu en 2007

Mme TOULLEC Véronique, ASV niveau 4

Mme MARGUIER Séverine, ASV niveau 4

Mme BALDY Marion, ASV niveau 4

Mme FONTAINE Gaëlle, ASV niveau 5

4) Prestations effectuées au sein de la clinique

- * Consultations de médecine générale

- * Consultations de médecines alternatives (ostéopathie, phytothérapie, aromathérapie, homéopathie)

- * Chirurgie de convenance

- * Chirurgie gynécologique

- * Chirurgie des tissus mous

- * Diagnose de catégorie et de comportement

- * Analyses sanguines sur place (vetlab station idexx)

* **Anesthésies générales** : le protocole est choisi par le vétérinaire en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal et de son état de santé.

Appareil d'anesthésie gazeuse sur place.

* **Imagerie médicale:**

- Réalisation de radiographies (générateur Sedecal), développement numérique sur capteur plan au sélénium (une copie des radiographies sera remise au client sur simple demande ou par mail)

- Réalisation d'échographies, (appareil Phillips) des photos de l'échographie seront remises au client sur simple demande par mail.

* **Délivrance de médicaments:** conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur. La vente d'antibiotiques et de médicaments sur ordonnance sans consultation préalable est interdite par la loi.

* **Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques**

5) Surveillance des animaux hospitalisés

La surveillance des animaux hospitalisés se fait dans les locaux de la clinique. Selon l'état de santé de l'animal une permanence de soins est assurée soit sur place soit au domicile du vétérinaire avec l'accord du propriétaire de l'animal.

6) Permanence et continuité de soins

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec la structure suivante :

Structure d'urgence de VETURGENTYS Ouest , 33 route de Bayonne,
31300 Toulouse Tel 05.61.11.21.31

7) Espèces traitées

Chiens, chats, furets, rongeurs, lagomorphes, volaille.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus, notamment les équidés et les animaux de rente.

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10)Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation. Nous pouvons, dans les autres cas, assumer par l'intermédiaire de la Société AnimaCare , Crematorium de Damazan, 167 impasse de l'Avizon, ZAE de la Confluence, 47 160 Damazan (tel 0553205532) , l'incinération collective ou individuelle du corps. Toutes demandes d'incinération sont à la charge du client.

11)Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

12)Admission des animaux errants

Les animaux errants seront confiés au Grand Cèdre, 238 Bacheyre, 31420 Le Fousseret, 05.61.98.3.73, fourrière de la communauté de communes cœur de Garonne.

13)Condition tarifaire

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente. L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous forme d'un cahier des tarifs, disponible en salle d'attente. Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales,

chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation. La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

14) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée. Un avoir pourra être établi en cas de restitution d'aliments non entamés, accessoires et produits de toilettage, si achetés depuis moins d'un mois. Conformément à la législation, les médicaments sur ordonnance non entamés ne peuvent être repris. Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

Aucun remboursement d'honoraires ne sera effectué une fois les actes réalisés.

15) Litiges

-En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au: Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaire, 23 chemin des Capelles, BP 87614, 31076 Toulouse cedex. Téléphone: 05.34.50.44.47.

- En cas de litige relevant de la Responsabilité Civile
Professionnelle : Groupe Pasteur Mutualité- panacea assurances

34 boulevard de courcelles 75809 paris cedex 17, 0140545454,
contrat 0024/75, RCP 523735

17)Loi "Informatique et libertés", secret professionnel

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 Janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Drs GERARD, CATARINO et MARTORELLO. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.